



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations familiales

Question écrite n° 44978

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de la famille et de l'enfance sur les questions soulevées par la représentation des associations familiales sous la tutelle d'un organisme national unique, à savoir l'UNAF. Malgré la diversité qui compose cette organisation, il semblerait qu'un décalage persistant existe entre les prises de positions de ses dirigeants en matière de politique familiale et la réalité sociale marquée par une mutation grandissante des structures familiales. Ce monopole conduit parfois à répartir les subventions publiques aux associations familiales sans tenir compte de leur importance en termes d'adhérents. Celles qui souhaitent s'affranchir de cette tutelle sont parfois victimes de pressions contraires au principe d'une démocratie sociale juste et cohérente. Aussi, au regard de ces inquiétudes, il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin de garantir, comme la loi l'indique, la défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles, tant dans leurs particularismes que leur diversité.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44978

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5951